

SHELL-GUARD

Concentré Insecticide et Fongicide pour le Bois DOMESTIQUE

**POUR LA PROTECTION ET POUR LE TRAITEMENT PRÉVENTIF DU BOIS CONTRE
LES TERMITES, LES FOURMIS CHARPENTIÈRES, LES COLÉOPTÈRES DESTRUCTEURS
DU BOIS et LES CHAMPIGNONS DE DÉCOMPOSITION DU BOIS ET POUR
REMÉDIER À L'INFESTATION DU BOIS OU DES COMPOSITES BOIS-MOUSSE
PAR DE TELS PARASITES.**

- **LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.**
- Ne pas utiliser du SHELL-GUARD pour traiter le bois dans les endroits où l'on entrepose, prépare ou garde de la nourriture.
- Ne pas appliquer sur des surfaces destinées au contact avec la nourriture.
- Le SHELL-GUARD ne doit pas être utilisé dans des parties habitables des logements, ni à un endroit où il peut y avoir une exposition humaine prolongée.
- Utiliser sur des surfaces de bois hors terre, notamment les rondins, le bois d'œuvre, le bois de construction de dimensions courantes, les terrasses, le bardage, les composites bois-mousse, etc.
- Comme **TRAITEMENT CORRECTIF** des organismes destructeurs du bois.
- Comme **TRAITEMENT PRÉVENTIF** du bois dans les structures existantes.
- Comme **PRÉ-TRAITEMENT** du bois pendant la construction.
- Ne tache pas, sans odeur déplaisante.
- Pour l'application, mélanger simplement à une quantité égale d'eau tiède.

GARANTIE : Bore (présent sous forme d'octoborate disodique tétrahydrate).....5,29%

ATTENTION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Voir les précautions additionnelles et les directives sur le panneau arrière avant l'utilisation.

N° D'HOMOLOGATION 25662 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 9,47 Litres

PERMA-CHINK SYSTEMS, INC.
17635 N.E. 67th Court, Redmond, WA 98052
(800) 546-1231

PERMA-CHINK SYSTEMS, INC.
1605 Prosser Road, Knoxville, TN 37914
(800) 548-3554
FABRIQUÉ AUX É.-U.

MODE D'EMPLOI :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SHELL-GUARD™ est un composé contenant du sel borate inorganique, soluble dans l'eau, ayant des propriétés insecticides et fongicides. Il sert de traitement préventif et correctif pour le bois des structures existantes et pour le pré-traitement du bois pendant la construction. Les matériaux à traiter doivent être propres et ne contenir aucun scellant de surface.

Contrôle des organismes destructeurs du bois : SHELL-GUARD™ est recommandé pour les matériaux en bois et en cellulose, selon des méthodes de traitement précises décrites ici. SHELL-GUARD™ est efficace pour tous les bois intérieurs et extérieurs (et pour les composites bois-mousse) qui sont protégés des fortes pluies et qui ne sont pas en contact direct avec le sol. Les types de bois incluent notamment : tous les types de bois de construction, les rondins et le contre-plaqué. Ce produit est toxique pour les insectes destructeurs du bois, mais certains organismes peuvent néanmoins attaquer la surface du bois traité. L'application du SHELL-GUARD™ pour contrôler les organismes destructeurs de bois devrait faire partie d'une stratégie de lutte antiparasitaire intégrée.

Organismes cibles : SHELL-GUARD™ est efficace pour le traitement du bois et des composites bois-mousse contre les champignons de la carie, notamment les caries brunes et blanches et les insectes rongeurs de bois suivants :

Termites souterrains
Termites de bois humide
Termites de bois sec
Perceurs du vieux bois
Longicornes
Lyctes
Anobies ponctués et anobies roux
Fourmis charpentières

Directives pour le mélange : Pour préparer la solution, mélanger un volume égal de SHELL-GUARD™ et d'eau propre et tiède. Mélanger ou agiter en versant le SHELL-GUARD™, jusqu'à ce qu'il soit complètement dissout dans l'eau. Utiliser le mélange dans les 24 heures. Mélanger dans un contenant séparé. Ne pas mélanger dans un vaporisateur.

APPLICATION :

Solutions : Pour un contrôle préventif ou correctif des organismes destructeurs du bois appliquer la solution diluée de SHELL-GUARD™ à la brosse ou par vaporisation, jusqu'à ce que la surface soit complètement mouillée (un litre pour 2,6 m²). Bien mouiller les extrémités coupées. Il est également possible de percer des trous puis d'injecter la solution profondément dans le bois ou jusqu'à ce qu'on observe un débordement dans les trous d'entrée/de sortie du bois infesté. La méthode de traitement décrite offre un niveau de rétention approximatif de 3,8 kg par m³ d'équivalent acide borique (EAB) sur l'extérieur d'un bois de 19 mm. Pour minimiser le lessivage du borate, appliquer un scellant imperméable tel que le LIFELINE EXterior™, après que la surface soit sèche au toucher. (Dans les endroits où la température est basse et l'humidité élevée, ceci peut prendre 1 à 4 semaines.)

Mousse : Appliquer la mousse de façon à ce que toutes les surfaces de bois accessibles soient couvertes de mousse. Lorsque possible, mettre de la mousse entre les joints de bois ou les surfaces de bois attenantes. Dans les vides des murs, injecter suffisamment de mousse pour qu'elle soit en contact avec les surfaces des poteaux d'ossature. La mousse peut être injectée dans les galeries jusqu'à ce qu'on observe un débordement dans les trous d'entrée/de sortie.

Pré-traitement du bois : Le SHELL-GUARD™, en liquide ou en mousse, peut également être appliqué sur le bois pendant la construction. Étaler la solution sur toutes les surfaces de bois nues, à raison d'un litre de solution pour 2,6 m². Éviter les composantes électriques. Protéger le bois traité des fortes pluies.

Traitement de prévention : L'application du SHELL-GUARD™ évitera l'infestation par les insectes précités. Les insectes peuvent pénétrer par les surfaces non traitées. Pour l'éviter, imbiber complètement les extrémités coupées, les vides des murs, les ouvertures pour la plomberie et l'électricité, les fissures et les crevasses.

Traitement correctif : Les solutions SHELL-GUARD™ pénétreront sous la surface du bois. Les infestations établies qui se situent profondément sous la surface peuvent être contrôlées par le forage et l'injection du produit. Les larves des insectes déposées à une profondeur de plus de 12 mm dans le bois ne seront peut être pas contrôlées immédiatement, mais seront tuées ultérieurement, quand elles viendront vers la surface pour se pupifier et qu'elles ingéreront le bois traité.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut être nocif si ingéré. Éviter de respirer les vapeurs ou de mettre le produit en contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau, des lunettes de sécurité et des gants résistant aux produits chimiques lors de toutes activités avec ce produit. Porter un masque protecteur contre les vapeurs pendant le mélange. Porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH pour vaporiser dans les espaces clos. Pendant l'application, ne pas laisser les enfants s'approcher des surfaces traitées. Se laver à fond après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer. Ne pas réutiliser le contenant vide. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : SHELL-GUARD™ est toxique pour certaines formes de vie aquatique. Ne pas contaminer l'eau, ni les endroits marécageux, par l'eau ayant servi à rincer ou à laver les appareils utilisés pour l'application. Ne pas mettre du SHELL-GUARD™ dans quelque nappe d'eau que ce soit.

PREMIERS SOINS : EN CAS D'INGESTION: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS D'INHALATION: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Ne pas geler. Ne pas entreposer à un endroit où les enfants ou les animaux pourraient y avoir accès.

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser le contenant vide. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements. L'élimination des rebuts, y compris de la solution, des résidus de bois traité ou des résidus de bois qui ont été en contact avec le concentré doit se faire conformément aux exigences provinciales. Communiquer avec l'organisme de réglementation provincial ou avec le fabricant. Ne pas brûler les résidus de bois traité ni tout autre matériau traité.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))